

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 JUIN 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 juin 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-06-9384

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018

18-06-9385

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 7 mai 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-06-9386

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 158 449.62\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-06-9387

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 681 484.76\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- En avril dernier la MRC s'engage aussi dans la politique familiale et la MADA dans un délai de 14 mois, il y a formation d'un comité de pilotage ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Les inscriptions pour le camp de jour et ado vont bien avec 191 inscriptions ;
- Il y aura une Fête Nationale à L'Ange-Gardien le 23 juin prochain ;
- Organisation d'un pique-nique au parc riverain Espace Fillion le 16 juin 2018 et trois soirées /vendredi musical soit les 13 juillet, 27 juillet et le 3 août 2018;

Incitatif pour la politique familiale et la MADA

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise une dépense de 500\$ pour la planification de la gestion de la politique familiale et la MADA pour la municipalité, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 17 mai 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de réfection du revêtement extérieur, de la toiture et des portes et fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 2, rue des domaines ;
2. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant au 19, rue des tilleuls ;
3. Pour la demande de démolition d'une résidence unifamiliale et d'une remise et pour la construction d'une résidence unifamiliale annexée au commerce au 1361, chemin Lucien-Lefrançois ;
4. Pour la demande de rénovation complète du patio de la résidence bifamiliale isolée au 6071, avenue Royale ;
5. Pour la demande de rénovation du revêtement Est de la résidence unifamiliale isolée au 6198, avenue Royale ;
6. Pour la demande de construction d'un patio à l'ouest de la résidence unifamiliale isolée et pour la construction d'un abri à chevaux pour la résidence agricole au 6266, avenue Royale ;
7. Pour la demande de rénovation des deux galeries de la résidence tri familiale isolée au 6427, avenue Royale ;
8. Pour la demande de réfection de la galerie et de l'escalier de la résidence bifamiliale isolée au 6476, avenue Royale ;
9. Pour la demande de réfection du balcon avant de la résidence bifamiliale isolée au 6679, avenue Royale ;

À la dérogation mineure :

Pour le 7, rue Roy pour réputer conforme l'implantation du garage attenant avec pour marge de recul latérale 1,42m, au lieu d'une marge de recul latérale de 1,5m tel que prescrit par la réglementation de zonage.

À la modification réglementaire :

Pour le 6536, boulevard Sainte-Anne pour agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage « 4623 : Terrain de stationnement pour véhicules lourds » à la grille de spécification C-121 à la condition suivante :

- L'usage 4623 « Terrain de stationnement pour véhicules lourds » doit être limité en terme de superficie et être localisé exclusivement en cour arrière.

Varia :

Les membres du CCU manifestent tous leur intention que leur mandat soit renouvelé, étant donné que ceux-ci arrivent à échéance le 30 juin 2018.

Renouvellement de mandat pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'adoption du règlement #10-595 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'article 7 de ce règlement, lequel prévoit que les membres sont nommés pour une période de deux ans, renouvelable pour une résolution du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler les mandats des membres en poste ; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que soit nommé Messieurs Benoit Larochelle, Félix Laberge, Guy Gariépy, Omer Lefrançois, Paul Arsenau, Simon Marcoux, William St-Cyr, comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans devant se terminer le 30 juin 2020, APPUYÉE PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Une autorisation est donnée au directeur général de la régie afin de négocier les salaires des employés ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Manon Landry et Mario Labrecque

18-06-9390
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du revêtement extérieur, de la toiture et des portes et fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 2, rue des domaines;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Manon Landry et Mario Labrecque, soit la réfection du revêtement extérieur, de la toiture et des portes et fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 2, rue des domaines, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Simon Guillemette

18-06-9391
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant au 19, rue des tilleuls;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Simon Guillemette, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant au 19, rue des tilleuls, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Accommodation Aquarelle 2014 S.E

18-06-9392
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition d'une résidence unifamiliale et d'une remise et pour la construction d'une résidence unifamiliale annexée au commerce au 1361, chemin Lucien-Lefrancois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Accommodation Aquarelle 2014 S.E, soit la démolition d'une résidence unifamiliale et d'une remise et pour la construction d'une résidence unifamiliale de 10.97m X 8.08m annexée au commerce au 1361, chemin Lucien-Lefrancois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Serge Asselin

18-06-9393
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation complète du patio de la résidence bifamiliale isolée au 6071, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Serge Asselin, soit la rénovation complète du

patio de la résidence bifamiliale isolée au 6071, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Geneviève Racine

18-06-9394
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du revêtement Est de la résidence unifamiliale isolée au 6198, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Geneviève Racine, soit la rénovation du revêtement Est de la résidence unifamiliale isolée au 6198, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Raynald Leclerc

18-06-9395
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un patio à l'ouest de la résidence unifamiliale isolée et pour la construction d'un abri à chevaux pour la résidence agricole au 6266, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Raynald Leclerc, soit la construction d'un patio de 15'x10' à l'ouest de la résidence unifamiliale isolée et pour la construction d'un abri à chevaux pour la résidence agricole au 6266, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Dominik Mathieu

18-06-9396
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation des deux galeries de la résidence tri familiale isolée au 6427, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Dominik Mathieu, soit la rénovation des deux galeries de la résidence tri familiale isolée au 6427, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Richard Bédard

18-06-9397
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la galerie et de l'escalier de la résidence bifamiliale isolée au 6476, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Richard Bédard, soit la réfection de la galerie et de l'escalier de la résidence bifamiliale isolée au 6476, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Simon Lemelin

18-06-9398 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du balcon avant de la résidence bifamiliale isolée au 6679, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Simon Lemelin, soit la réfection du balcon avant de la résidence bifamiliale isolée au 6679, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

Demande du 7, rue Roy

18-06-9399 CONSIDÉRANT QUE Martin Beaulieu a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme l'implantation du garage attenant avec une distance de la ligne latérale à 1,42 mètre au lieu de 1,50 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 7, rue Roy, visant à réputer conforme l'implantation d'un garage attenant existant avec une distance de la ligne latérale à 1,42 mètre au lieu de 1,50 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Adoption du premier projet de règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage »

18-06-9400 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller,
QUE le premier projet de règlement, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage », soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET ADOPTÉ À MAJORITÉ.
Pour : 6 Contre : 1 (sur une partie de règlement)

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le jeudi 14 juin 2018, à 19h.

12. Octroi de contrat pour les travaux de pavage saison 2018

18-06-9401 ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage –saison 2018 ;
ATTENDU la réception de trois soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières, soient Pavage Ray Desrochers, Pavage SM et Interblochs Blouin ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Interblochs Blouin pour les travaux de réparation de pavage pour l'année 2018, selon la soumission présentée, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Pouvoir accordé au directeur de l'urbanisme

18-06-9402 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accorde à M Thibert Lescot, directeur de l'urbanisme, les pouvoirs de secrétaire-trésorier et directeur général dans les cas d'absence de la directrice générale Lise Drouin, soit

pour des fins de tenue des réunions du conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Mandat à la municipalité de Boischatel pour une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma de couverture de risques incendie;
CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter l'apport en eau dans les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc;
CONSIDÉRANT l'entente en matière de sécurité incendie entre les municipalités de L'Ange-Gardien et de Boischatel;
CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'acquérir un camion pompe citerne;
CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ;
Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale adjointe de la municipalité de Boischatel à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour soutenir la mise en commun d'équipements afin de procéder à l'acquisition d'un camion-citerne pour les deux municipalités.

18-06-9403

15. Deuxième période de questions

16. Divers

1 Colloque de zone de l'ADMQ 2018

18-06-9404

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à assister au colloque de zone de l'Association des Directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 19 et 20 septembre 2018 à St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Démission d'un surveillant

18-06-9405

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission de Monsieur Simon Meunier comme surveillant pour le centre des loisirs, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Autorisation de dépenses

18-06-9406

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 9 305\$ plus taxes, pour la réfection de la piscine au centre des loisirs par la cie Cimota ;
- 5 500\$ plus taxes pour le sarclage du parc de la rue Eva ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité

Monsieur le maire expose son rapport sur les faits saillants de la municipalité.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-06-9407

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h25, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale